

Particuliers

Passeport : comment acheter un timbre fiscal ?

La situation varie selon que vous vivez en France ou à l'étranger :

Depuis 2019, le timbre fiscal est fourni uniquement sous **la forme électronique**.

Il peut être acheté en ligne ou dans un bureau de tabac.

Vous pouvez acheter le timbre fiscal à la fin de la procédure.

[Pré-demande pour une demande de 1er passeport](#)
[Pré-demande de renouvellement de passeport](#)

Vous devez acheter le timbre fiscal sur le site timbres.impots.gouv.fr.

[Achat en ligne du timbre fiscal – Passeport](#)

Vous pouvez acheter un timbre fiscal électronique dans un bureau de tabac s'il est équipé de l'application Point de vente agréé.

Le timbre électronique est **valable 1 an** à partir de sa date d'achat.

Pour éviter qu'il ne soit plus valide au moment du dépôt de votre demande, **attendez d'avoir fini de préparer votre dossier avant de l'acheter**.

Vous pouvez **demandeur en ligne son remboursement** dans les **18 mois** qui suivent son achat :

Téléservice : [Demander le remboursement d'un timbre électronique](#)

Vous pouvez acheter le timbre fiscal **en ligne** :

Téléservice : [Achat en ligne du timbre fiscal – Passeport](#)

Vous pouvez aussi régler directement **en espèces** au consulat. Certains consulats acceptent aussi le paiement par carte bancaire, chèque ou virement. Consultez le **site internet du consulat** pour savoir comment payer.

Où s'adresser ?

Ambassade ou consulat français à l'étranger

Questions – Réponses

Combien coûte un passeport ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Services en ligne

Téléservice : Achat en ligne du timbre fiscal – Passeport

Téléservice : Demander le remboursement d'un timbre électronique

TOUS LES SERVICES EN LIGNE

Et aussi...

Textes de référence

Code général des impôts – Annexe 4 : articles 121 KM à 121 KM ter

Remises accordées aux débiteurs de tabac et aux distributeurs auxiliaires dans les départements d'outre-mer

Code général des impôts, annexe 3 – Article 313 BA

Modalités de paiement du timbre en métropole et dans les départements d'outre-mer

Code général des impôts : article 900

Durée de validité du timbre dématérialisé



MAIRIE DE SOLENZARA

Piazza di a Meria
20145 - SOLENZARA

Lun - Ven : 8h > 12h14h > 17h

04 95 57 40 05